

CABINET  
BUREAU DU CABINET

Bourges, le 22 mai 2015

ARRÊTÉ N° 2015-1-479  
La Préfète du Cher,  
Chevalier de la Légion d'honneur,

Vu l'article L 2122-35 du code général des collectivités territoriales, au terme duquel l'honorariat peut être conféré par le préfet aux anciens maires, maires délégués et adjoints qui ont exercé des fonctions municipales pendant au moins dix-huit ans ;

Vu la circulaire NOR INT A 02 00085 C du 04 avril 2002 et la circulaire NOR INT A 04 00132 C du 12 novembre 2004 précisant les conditions d'attribution de l'honorariat aux élus locaux ;

Vu la demande en date du 27 avril 2015 adressée par M. Rémy POINTEREAU, sénateur du Cher, président de l'Association des maires du Cher, sollicitant l'octroi de l'honorariat pour un ancien maire ayant effectué au moins dix-huit ans de mandats électoraux ;

**ARRÊTE :**

Article 1<sup>er</sup> : Monsieur Didier DURET, ancien maire de la commune de CERBOIS, est nommé maire honoraire.

Article 2 : Mme la Sous-préfète, directrice de cabinet est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cher et dont une copie sera notifiée à l'intéressé.

La Préfète,  
Signé : Marie-Christine DOKHÉLAR